

Département des Landes  
Arrondissement de Dax

**Commune de POYANNE**

Nombre de Conseillers  
15  
Conseillers en fonction  
15  
Conseillers présents  
11

PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 juillet 2023

**Sous la présidence de Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX,**

**Maire**

**Membres présents :** : Fabienne LABY-FAUTHOUX -  
Elisabeth COUDROY – Philippe DUCOURNEAU - Michèle  
GUARIDO - Thierry LOUPIEN – Séverine SOUPOT - Nadine  
BOURLON - Catherine ROSSIGNOL - Rémy NAPIAS -

Olivier SCHAFFHAUSER - Alain LABAT

**Absents excusés :** Nicolas JACOB - Maylis AUMAILLEY — Thierry LABORDE

**Absents :** Hervé DAL-CORSO

**Secrétaire de séance :** Nadine BOURLON

**Date de la convocation :** 28 juin 2023

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du dernier compte rendu en date du 09 juin 2023
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) DM18/06/2023 : Programme forêt 2024
- 4) Recrutement service technique
- 5) DM19/06/2023 : Pole santé
- 6) DM20/06/2023 : Création d'un service référents déontologues pour les élus locaux landais
- 7) Voirie : Busage Chemin du Hourcq
- 8) Projet 2024 : Cantine scolaire
- 9) Divers

**1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 9 juin 2023

**2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Nadine BOURLON se porte candidate et est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**3) DM18/06/2023 : PROGRAMME FORET 2024**

M. Labat présente à l'assemblée le programme forêt 2024 proposé par l'ONF par l'intermédiaire de M. HARRIBEY, détaillé comme suit.

**ETAT D'ASSIETTE ; coupes prévues à l'aménagement :**

N ° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe	volume estimé	Age des bois
1A3	PEUPLIER	RASE	2,46	2,46	520	20

**ETAT D'ASSIETTE ; coupes anticipées à l'aménagement :**

N ° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe	volume estimé	Age des bois	Année prévue à l'aménagement
10B	CHÊNE PÉDONCULÉ	A1	5,12	4,70	140	23	2026

**ETAT D'ASSIETTE ; coupes non prévues à l'aménagement :**

N ° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe	volume estimé	Age des bois	Motif
1B	TULPIER	RASE	1,65	1,65	100	40	Raison sylvicole (diamètre exploitabilité atteint)

**COUPES REPORTEES / ANNULEES sur proposition de l'ONF :**

N ° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe	Report / Annulation	Année de report	Motif
1C2	CHÊNE PÉDONCULÉ	A3	4,19	0,98	Report	2028	Raison sylvicole (densité)

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le programme forêt 2024 et charge Mme le Maire de toutes les formalités administratives

***Délibération reçue en Préfecture le 18 juillet 2023***

**4) RECRUTEMENT D'UN AGENT SERVICE TECHNIQUE**

Mme le Maire informe l'assemblée que la commission formée au précédent conseil pour le recrutement a modifié la fiche de poste.

La vacance d'emploi sera déposée semaine suivante sur emploi territorial. Les entretiens d'embauche seront effectués courant septembre. L'embauche sera faite avant le 1<sup>er</sup> janvier afin que la personne recrutée puisse travailler en binôme avec Jean Ducher.

Mme le Maire précise que Jean compte 229 heures supplémentaires. Il devrait donc partir avant le 31 décembre.

**5) DM19/06/2023 – TRANSFERT A XL HABITAT**

Lors d'un précédent conseil, l'assemblée a validé le transfert des travaux pour les logements au 46-48 Rte du Moulin d'Arthoux à XL Habitat.

La commune céderait par bail emphytéotique de 60 ans, pour un euro, le volume du bâtiment comprenant les 2 logements, après une division en volumes qui sera réalisée, ultérieurement, par un géomètre.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver le projet tel que présenté,
- de céder le volume bâti par bail emphytéotique de 60 ans et pour 1 €,
- d'autoriser Madame le Maire à :
  - signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'OPH des Landes,
  - signer le bail emphytéotique de 60 ans pour un euro,
  - procéder à toutes les formalités et signer tout document se rapportant à cette opération.

Après délibération et à l'unanimité des présent, le conseil municipal valide la proposition de Mme le Maire

### ***Délibération reçue en Préfecture le 18 juillet 2023***

Concernant le pôle santé et le transfert des travaux à XL Habitat suite à la décision de la Préfecture de ne pas octroyer de DETR, Mme Perronne a informé Mme le Maire que ce dossier de transfert passerait en commission en septembre

#### **6) DM20/07/2023 : DESIGNATION DES REFERENTS DEONTOLOGUE ELUS ET ADHESION AU SERVICE DU CENTRE DE GESTION DES LANDES – COLLEGE DE REFERENTS DEONTOLOGUE ELUS**

Madame Le Maire précise au conseil municipal que :

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l'élu local (article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales). Le décret d'application a été publié au journal officiel du 7 décembre 2022 pour une entrée en vigueur au 1er juin 2023.

Dans cette optique, il convient, pour les élus, d'identifier des personnes susceptibles d'exercer cette fonction, sachant que les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

C'est pourquoi, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, dans le cadre d'un service à adhésion facultative, au vu de l'article L452-40 du Code Général de la Fonction Publique, a proposé à l'Association des Maires des Landes, la création d'un service de référents déontologues pour les élus locaux du département des Landes fonctionnant en instance collégiale.

Ce collège sera composé d'un magistrat honoraire – ex président de juridiction administrative d'appel – et d'un professeur d'université en finances publiques.

Ce collège pourra être saisi uniquement par les élus exerçant un mandat au sein d'une collectivité ou établissement adhérent à la présente convention. La question posée concernera personnellement et directement l'élu qui interrogera le collège de référents. Les membres du collège référent déontologue élus devront avoir été désignés personnellement et individuellement par délibération de la collectivité adhérente au service.

Ce service est ouvert aux collectivités affiliées ou non dont l'adhésion sera matérialisée par une convention avec le Centre de Gestion des Landes.

Le dispositif créé devra garantir **la stricte confidentialité** des informations communiquées par les élus.

Enfin, ce dispositif sera gratuit pour la première année pour les collectivités et établissements adhérents. La convention est conclue jusqu'à la fin du mandat des élus municipaux période 2020-2026. Si elle venait à devenir payante par avenant, elle pourrait être dénoncée par la collectivité ou établissement adhérent à ce moment-là. Le collège de référents sera rémunéré dans les conditions prévues par la réglementation.

Madame la Maire propose de désigner Messieurs Pierre LARROUMEC, Magistrat Honoraire, et Alain PARIENTE, Professeur d'Université en Finances Publiques, qui composent le collège de référents déontologues des élus et propose que lui soit donnée délégation de signature pour la convention d'adhésion au service créé par le Centre de Gestion des Landes,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité des présents:**

- De désigner Messieurs Pierre LARROUMEC, Magistrat Honoraire, et Alain PARIENTE, Professeur d'Université en Finances Publiques, qui composent le collège de référents déontologues des élus, pour être les référents déontologues des élus de la collectivité.
- D'adopter les termes de la convention d'adhésion au service de référent déontologue créé par le Centre de Gestion des Landes afin de garantir la confidentialité de la transmission des demandes et leur bonne instruction par les référents déontologues désignés ci-avant.
- D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention.
- D'adopter le règlement intérieur de saisine des référents déontologues.
- Que Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***Délibération reçue en Préfecture le 18 juillet 2023***

**7) DM21/07/2023 : FACTURATION DES ECOCUPS NON RENDUS A LA COMMUNE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a acheté des écocups afin de les mettre à disposition des associations lors de diverses manifestations dans la commune.

Madame le Maire propose de facturer en fin d'année aux associations les écocups qui ne seront pas rendus

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents

- ACCEPTE de facturer en fin d'année aux associations les verres qui ne seront pas rendus à la commune après l'organisation de manifestations sur la commune
- FIXE le montant à 1€ par verre égaré
- CHARGE Madame le Maire de toutes les formalités administratives

***Délibération reçue en Préfecture le 18 juillet 2023***

**8) DM22/07/2023 : VENTE DU TRACTEUR TONDEUSE DE MARQUE STIGA -  
MODELE ESTATE PO 7122HWS**

Suite à la décision d'achat en 2022 d'un tracteur tondeuse autoportée de marque Kubota série G231HD en remplacement du tracteur tondeur de marque Stiga, modèle Estate po 7122HWS, Madame le Maire propose à l'assemblée de vendre le tracteur tondeur de marque Stiga, en l'état :

M. Alain LABAT se porte acquéreur de ce matériel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la vente, en l'état, du vendre le tracteur tondeur de marque Stiga au prix de 2000 € à M. Alain LABAT, domicilié à POYANNE – 1301, Route de l'Adour
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

*Délibération reçue en Préfecture le 19 juillet 2023*

**9) TRAVAUX CHEMIN DU HOURCQ**

M. Alain LABAT informe l'assemblée que des devis ont été demandés aux Entreprise Crabos et Laloubère pour des travaux de terrassement pour le busage du fossé communal Chemin de Hourcq.

A ce jour, seule l'entreprise Crabos a répondu et le montant des travaux s'élève à 11 625€ HT, soit 13 950€ TTC.

Aucune décision ne sera prise ce soir concernant ces travaux.

M. Labat informe l'assemblée qu'il conviendra de prévoir des travaux en 2024 sur le pont du Credouilh.

**10) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA CANTINE**

Mme le Maire propose de travailler sur un projet de rénovation de la cantine pour la mettre aux normes et la rendre plus fonctionnelle. Il convient de former un groupe de travail. Tous les conseillers présents souhaitent participer à ce projet.

Cathy Lerre sera également associée à ce projet.

Mme le Maire suggère de se rapprocher aussi d'un architecte.

## **11) DIVERS**

### **A) Convention salle d'éviscération**

La convention de la mise à disposition de la salle d'éviscération à l'ACCA de Laurède a été transférée à l'ADACL pour contrôle de légalité. Quelques modifications ont été apportées à la convention déjà établie notamment concernant les parties concernées par la signature. Les 2 communes et les 2 ACCA signeront la convention

Cette dernière est validée par le conseil. Dès que la rédaction définitive sera terminée, elle sera envoyée à la commune et l'ACCA de Laurède pour signature. Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

### **B) Dangerosité du carrefour Toudeille - Ecolier/Tuilerie**

Le propriétaire de la maison située 45, Rte de la Toudeille, suite à plusieurs accidents matériels a envoyé un mail à la mairie demandant de sécuriser le carrefour Toudeille – Tuilerie/Ecoliers. Ce dernier a été reçu en mairie le 29 juin par Mme le Maire et M. Labat.

Un rendez-vous est organisé mercredi 19 juillet avec M. Dannequin responsable de la voirie départementale à l'UTD de Tartas.

Mme le Maire informe l'assemblée que la mairie a reçu un courrier de la propriétaire de la maison située 425, Rte de la Tuilerie. Elle fait part de la difficulté de sortir de chez elle, en raison d'une vision difficile et d'une vitesse excessive. Ce problème sera évoqué le 19 juillet, tout comme la sortie du lotissement du Houssat sur la route des Vignes, ainsi que le carrefour du Cornaou.

### **C) Traitement des DIA par l'ADACL**

L'ADACL en charge de l'instruction de l'urbanisme propose désormais le traitement des DIA (Déclaration d'intention d'Aliéner) par dématérialisation sur la plateforme cart@ads. La communauté de communes possède cette compétence et a informé la commune qu'elle ne modifiait pas le mode de traitement qui est :

- Réception des DIA en mairie
- Avis de Mme le Maire
- Transmission à la communauté pour étude du dossier

Mme le Maire propose de ne pas changer le mode de traitement. L'assemblée valide la proposition.

### **D) Gestion des caravanes**

Mme le Maire a envoyé un courrier en LRAR à M. Vezia, propriétaire de la parcelle attenante à celle de la commune Rte du Moulin d'Arthoux et sur laquelle sont installés un camion, une caravane, une cabane de chantier et 2 constructions illégales. La lettre n'a pas été retirée par le destinataire.

Mme le Maire propose de contacter les services juridiques de l'ADACL afin de prendre des mesures pour stopper ces installations et enlever les existantes.

2023/16

### **E) Sécurité foyer rural**

M. Ducourneau informe l'assemblée que la commission d'arrondissement de Dax contre les risques incendie, de panique et d'accessibilité des ERP a contrôlé le foyer rural ainsi que toutes ses installations le 26 juin dernier. Le PV établi le 06/07/2023 à la suite de cette visite a émis un avis favorable. Il convient juste de changer les congélateurs de place car ils gênent la sortie de secours.

### **F) PCS**

Le CDG 40 a remis le nouveau PCS à la mairie ce lundi 10 juillet. La version PDF consultable sera mise en ligne sur le site.

### **G) Dates de prochaines manifestations**

**1<sup>er</sup> septembre 2023** : A partir de 17h30 Les grands duels du rugby.

Les flyers sont en cours d'édition, la soirée est organisée en partenariat avec l'association Haute Chalosse (décoration, partie restauration de la soirée)

**16 septembre 2023** : Forum des associations. Il conviendra d'appeler la mairie de Mugron pour qu'elle confirme leur date du 9 septembre

**22 octobre 2023** : Octobre Rose – 30 parapluies vont être commandés

### **H) Projet photovoltaïques**

Il convient de prendre contact avec M. Pouypoudat du SYDEC afin de travailler sur le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments communaux, projet qui a déjà fait l'objet d'un devis en 2021.